

Achats groupés de vaccins Covid-19 : la Commission européenne signe avec Moderna, sur fond de controverses

Compte Test - 2025-06-17 10:07:02 - Vu sur pharmacie.ma

La Commission européenne a signé un contrat avec Moderna pour l'achat groupé de vaccins à ARN messager contre la Covid-19, impliquant 15 États membres de l'Union européenne, dont la France et l'Espagne, ainsi que deux pays non membres, la Norvège et la Macédoine du Nord. Ce contrat, d'une durée de quatre ans, permet de commander jusqu'à 146 millions de doses selon les besoins, sans obligation d'achat minimal.

L'objectif de cet accord est de garantir la sécurité d'approvisionnement et d'améliorer la préparation des pays participants face aux crises sanitaires. Pendant la pandémie de Covid-19, la Commission avait déjà réalisé des achats groupés en 2020 et 2021.

Cependant, ces initiatives avaient suscité des critiques, notamment pour un manque de transparence dans la passation des marchés.

Des enquêtes sont en cours sur ces marchés. En octobre 2022, le parquet européen a ouvert une investigation sur de possibles fraudes aux fonds de l'Union. De plus, des recours ont été déposés devant la justice de l'UE.

Une controverse avait également éclaté en 2021, après des révélations sur des échanges de SMS entre Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne, et le PDG de Pfizer, Albert Bourla. La Commission avait refusé de divulguer le contenu de ces échanges, suscitant des critiques de la médiatrice de l'UE. Récemment, la justice belge a jugé irrecevables des plaintes contre von der Leyen concernant ces SMS, estimant qu'aucun préjudice personnel n'avait été prouvé par le plaignant.